



© GDS 50

LA PARATUBERCULOSE BOVINE

C'est une maladie, due à une bactérie, qui s'exprime chaque année sur quelques bovins de plus de **2 ans** (après une période d'incubation pouvant aller de quelques mois à 10 ans), **souvent dans les semaines suivant le vêlage**.

Fiche d'identité

- **Bactérie**
- **Espèces touchées :** bovins, ovins, caprins
- **Saisonnalité :** mai à juillet
- **Maladie non réglementée**

Diagnostic

- Recherche des anticorps spécifiques dans **le sang**.
- **Autopsie** (*maladie du boyau blanc*), associée à la recherche de la bactérie sur prélèvement d'intestin.

Causes

- **Infestation parasitaire** mal maîtrisée, notamment par la Grande Douve.
- **Mauvaise préparation au vêlage** de la vache laitière.
- **Sensibilité génétique** au développement de la maladie.

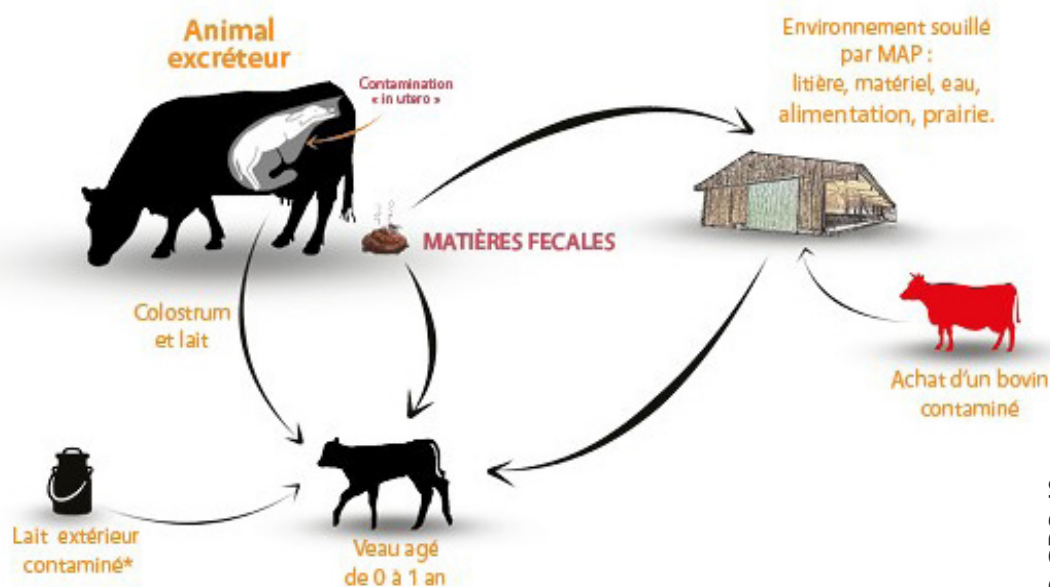
Symptômes

- **Diarrhée** (*sans fièvre*), rebelle à tout traitement : d'abord irrégulière, puis continue, évoluant sur plusieurs semaines à plusieurs mois,
- **Amaigrissement** rapide et important ("*vaches saucisses*"), malgré un appétit conservé,
- **Chute de la production de lait**,
- Parfois **oedème** au-dessous de la mâchoire inférieure.



© GDS 50

Transmission



© GDS 49

Comment la maladie arrive-t-elle dans un élevage ?

Le plus souvent, la maladie entre dans un élevage par **l'introduction d'un bovin** porteur de l'agent de la Paratuberculose.

Accessoirement, **la reprise de parcelles contaminées** (*pâturées préalablement par des bovins excréteurs ou sur lesquelles du lisier contaminé a été épandu*) pourrait être un autre moyen d'entrée de la maladie dans un élevage.

Quels sont les bovins dangereux ?

Les bovins porteurs et excréteurs de la bactérie (*malades ou pas*) :

- soit dans **les bouses** : l'excrétion augmente au-fur-et-à-mesure que la maladie progresse et peut débiter 1 à 2 ans avant les premiers signes de la maladie. Elle peut atteindre :

100 MILLIONS DE GERMES/GRAMME DE BOUSE !!!

- soit dans **le lait ou le colostrum** : c'est le cas de plus d'un tiers des vaches malades et d'environ une vache sur 10 chez les bovins sans symptôme.

Quels sont ceux qui se contaminent le plus facilement ?

Ce sont les jeunes bovins de **moins d'un an**, et surtout ceux âgés de **moins d'un mois**. Ils se contaminent :

- En tétant un trayon sali par des bouses,
- En consommant :
 - des aliments,
 - du lait,
 - de l'eau.
- En buvant du lait contaminé,
- Dans les parcs de vêlages contaminés,
- En pâturant de l'herbe souillée par des bouses ou du fumier, ou du lisier contaminés,
- Par passage de la mère au veau dans le ventre de la mère.

Quelles sont les répercussions économiques ?

- **L'euthanasie ou la réforme anticipée** des bovins malades, n'ayant pas pu exprimer tout leur potentiel génétique,
- **La perte de production laitière** :
 - environ 6 litres de lait / jour en moins pour les bovins malades,
 - de 1 à 3 litres de lait /jour en moins pour les bovins pas encore malades mais déjà positifs à un test Paratuberculose,
- **La perte de production de viande** : réduction de la croissance bovine ou du poids de la carcasse,
- **Le coût des traitements vétérinaires infructueux,**
- **L'augmentation du taux de réformes.**

Au total, la perte par bovin laitier non malade mais positif à un test se situe **entre 100 et 200 €, et peut atteindre 2 000 €** pour un bovin malade (laitier ou allaitant).

Prévenir

Il est recommandé sur tous les bovins âgés de plus de 18 mois, de demander **une recherche de la Paratuberculose sur la prise de sang du contrôle avant-vente.**

À savoir :

L'agent de la Paratuberculose **peut résister de long mois** dans le milieu extérieur :

- **De 6 à 18 mois dans l'eau** (*courante ou mare*),
- **De 5 à 8 mois sur le sol** (*la survie étant augmentée dans les sols acides*).

Par contre, cette bactérie ne peut pas se multiplier dans l'environnement.

Actions et aides du GDS

Surveillance :

prise en charge de 100 % des frais d'analyses HT, sur lait de tank ou dans élevage avec au moins 20 bovins soumis à la prophylaxie

Dépistage préalable à l'entrée en plan de lutte :

analyses remboursées de 50 % à 75 % du montant HT selon caisse d'adhésion

Plan de lutte :

analyses remboursées de 75 à 100% du montant HT, de 150 à 300 euros/bovin positif réformé dans les délais impartis, selon caisse d'adhésion.

Pour plus d'informations, contactez-nous.